



Qu'est-ce que l'UJA ?

L'Union des Jeunes Avocats de LYON est un syndicat professionnel, sans affiliation politique, dont l'objet est de défendre les intérêts de la profession et des jeunes avocats inscrits au Barreau de Lyon. L'UJA intervient dans toutes les problématiques relatives à l'exercice ou aux modes d'exercice de la profession, à sa représentation et son rayonnement, ainsi qu'à la déontologie. A ce titre, l'UJA est à la disposition de tous les confrères rencontrant des difficultés (collaboration libérale, installation, association etc).

Quelles sont les actions de l'UJA?

Localement, au sein du Barreau de LYON, l'UJA participe activement à la vie Ordinale grâce à ses élus au Conseil de l'Ordre et parmi les Représentants du Jeune Barreau et à sa présence active dans les commissions du Barreau. En outre, l'UJA organise diverses manifestations pour **informer, conseiller et fédérer** les avocats notamment par le biais :

- de formations validantes, gratuites pour ses adhérents sur des thèmes variés, allant des questions de pratique professionnelle aux questions de déontologie mais également sur des sujets de fond ;
- de tables rondes sur les questions d'actualité (collaboration libérale ...);
- d'UJA'péro, moments festifs et conviviaux indispensables en marge de notre activité professionnelle riche et prenante.

Nationalement, l'UJA est membre actif de la FNUJA, la **Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats** qui est le 1^{er} syndicat d'avocats de France et sans affiliation politique, qui réunit, chaque mois, les représentants des 110 UJA Adhérentes. La FNUJA travaille aux côtés des institutions représentatives de la profession, et notamment du Conseil National des Barreaux dans laquelle elle est représentée sur le collège général. La FNUJA siège dans les organismes techniques de la profession pour porter la voix des jeunes avocats : CNBF, ENADEP, CREPA, CREPA-REP etc

L'UJA de LYON participe chaque mois aux comités de la FNUJA et porte l'avis des avocats du Barreau de LYON au niveau national. Plus que jamais, l'UJA de LYON est investie au sein de la FNUJA grâce à sa présence au sein du bureau.

Toutes les motions prises en congrès ou en comité sont disponibles sur le site internet de la FNUJA. www.fnuja.com

Pourquoi adhérer à l'UJA ?

L'UJA regroupe tous les avocats adhérents du barreau de LYON, seuls les moins de 40 ans ayant un droit de vote. Des réunions mensuelles du bureau sont organisées pour coordonner les actions et préparer les comités nationaux. Ces réunions sont régulièrement ouvertes aux non adhérents pour leur permettre de découvrir l'UJA.

Nous sommes tous concernés par le devenir de notre Profession et les débats qui s'y rattachent.

En adhérant à l'UJA, vous contribuez à permettre à vos représentants de défendre vos intérêts, tant localement, que nationalement. Vous bénéficiez en outre de formations gratuites et validées au titre de la formation continue des avocats.

Et s'investir dans l'UJA ?

Nous invitons toutes les personnes intéressées par nos actions, membres du Barreau de LYON et élèves avocats de l'EDARA, à nous contacter !

BUREAU 2017

Présidente : **Betty MORARDET** (Elue RJB)

Vice-Président : **Jean-Baptiste BADO**

Trésorière : **Alice MILLARD**

Secrétaire : **Hélène ARATA**

Déléguées FNUJA : **Caroline GELLY** et **Sandrine VARA** (Trésorière de la FNUJA)

Evènementiel et Partenariats : **Charles SAVARY** et **Hélène ARATA**

Communication : **Antoine LOUCHE** et **Charles SAVARY**

Formations : **Betty MORARDET** et **Alice MILLARD**

Délégué aux institutions professionnelles : **Sébastien BRACQ** (Membre du Conseil de l'Ordre et Elu CNB pour la mandature 2015/2017)

Contact : ujalyon@gmail.com





BULLETIN D'ADHESION 2017

Nom :
Prénom :
Toque:
Domiciliation professionnelle :
Tél :
Fax :
Adresse e-mail :
N° de SIRET :
Nombre de salariés non-avocats au sein de votre cabinet :
Nombre de salariés avocats au sein de votre cabinet :

Le montant de votre cotisation pour l'année 2017 est de :

- | | |
|--|------|
| • Elèves – avocats : | 20 € |
| • Avocats de moins de 2 ans de barreau : | 30 € |
| • De 2 ans à 5 ans de barreau : | 40 € |
| • Plus de 5 ans de barreau : | 60 € |
| • Membre sympathisant de plus de 40 ans (sans droit de vote) | 90 € |

LA COTISATION UJA 2017

Les cotisations acquittées sont valables pour l'année civile, soit du 1^{er} JANVIER au 31 DECEMBRE de l'année en cours.

Nous vous remercions de bien vouloir retourner votre bulletin d'adhésion complété, accompagné de votre règlement à l'ordre de l'UJA de LYON, à déposer dans la Toque UJA au Palais.

Un reçu vous sera adressé.

- Le montant de cette cotisation est **déductible** de vos recettes imposables au titre des cotisations syndicales et professionnelles, si vous exercez à titre libéral.
- Pour les salariés n'ayant pas opté pour la déduction de leurs frais réels, les cotisations versées aux organismes syndicaux ouvrent droit à une **réduction d'impôts** égale à 30 % des sommes versées, dans la limite de 1 % du revenu brut relevant de la catégorie des traitements et salaires.

Pour l'Union des Jeunes Avocats de LYON,

Le Bureau

www.fnuja.com/ujalyon
www.facebook.com/uja.delyon

